



OPERATION CONJOINTE DE SECURITE ROUTIERE

**Le samedi 30 juillet 2011
Sur la commune d'Etampes**

Pour le grand chassé-croisé de l'été sur les routes de France, comme chaque année, de très importants flux de circulation sont attendus lors de ce week-end de transition entre les mois de juillet et d'août.

Samedi 30 juillet s'annonce comme la journée le plus difficile de l'été sur le plan de la circulation routière.

I – LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Pour faire baisser le nombre d'accidents et victimes de la routes, le cadre a été fixé par le Premier ministre : multiplier les actions de prévention et renforcer les contrôles routiers. Le 13 mai dernier, le programme départemental des contrôles routiers vous avait été communiqué puisqu'il fait l'objet d'une programmation annuelle.

A l'occasion du chassé croisé de l'été, une action coordonnée est mise en place par la Sécurité publique et la Gendarmerie départementale, notamment aux abords de la commune d'Etampes le samedi 30 juillet.

Il s'agit d'effectuer des contrôles de vitesse et de conduite en état alcoolique ou de consommation de stupéfiants.. Il s'agit aussi d'envoyer un message de vigilance et responsabilisation aux conducteurs. *« Nous sommes tous responsables de la sécurité sur les routes. »*

Au moment des départs en vacances, tous les usagers de la route sont appelés à la plus grande prudence, tant pour eux-mêmes qu'à l'égard des autres.

Parallèlement aux actions sur le terrain, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration a lancé une campagne contre les conducteurs irresponsables mettant en danger les autres. En effet, malgré les progrès observés grâce aux actions de sécurité routière, un partie des conducteurs persiste à transgresser les règles. De plus, le nombre de ces conducteurs dangereux tend de nouveau à augmenter. Aujourd'hui, la cible des campagnes de communication n'est plus le conducteur mais son entourage.

Il convient de poursuivre ces différentes actions de prévention, d'information et de répression pour infléchir les résultats préoccupants de ce milieu d'année.

II – L'EVOLUTION DE L'ACCIDENTOLOGIE EN ESSONNE

a) pour les 7 premiers mois de l'année 2011

Au 25 juillet 2011, le nombre d'accidents corporels est de **849**. Ces accidents ont provoqué le décès 25 personnes et 1 086 ont été blessées.

Parmi les 25 personnes ayant perdu la vie sur les routes essonniennes, on dénombre :

- 14 conducteurs de véhicule léger, dont 3 étaient âgés de moins de 24 ans
- 7 conducteurs de deux roues motorisés
- 3 piétons
- 1 cycliste

Le trafic des 2 roues motorisées représente environ 2 % du trafic. Pourtant les conducteurs de 2RM, représentent 28 % des tués en Essonne, sur cette même période.

Au regard de ce bilan, la prévention en direction des jeunes conducteurs de deux roues motorisés reste une priorité dans le département.

b) sur les 5 dernières années

Si l'on compare les données provisoires pour les 7 premiers mois de l'année 2011 aux 4 années antérieures, il est constaté une augmentation des accidents de 5,9 % et du nombre de blessés de 7,4 %. En revanche, le nombre des tués reste stable à une unité près, en moyenne sur les 5 dernières années.

Sur les 7 premiers mois de l'année au 25/07

En 2010	nombre d'accidents 760 avec 22 tués, 952 blessés
En 2009	nombre d'accidents 792 avec 18 tués , 983 blessés
En 2008	nombre d'accidents 805 avec 32 tués, 987 blessés
En 2007	nombre d'accidents 849 avec 25 tués , 1122 blessés

Soit en moyenne, 801 accidents corporels, 24 tués, 1 011 blessés

III – LES PREMIERES APPLICATION DU COMITE INTERMINISTERIEL DE SECURITE ROUTIERE EN ESSONNE

A la suite des mesures prises lors Comité interministériel de sécurité routière du 11 mai dernier, les outils de programmation de lutte contre l'insécurité routière ont permis en Essonne de mettre en place ou de programmer **des actions spécifiques à certaines de ces mesures dès 2011** dans le plan départemental de sécurité routière et le plan contrôles routiers.

❶ Dissuader les excès de vitesse

Depuis le 11 juillet 2011, deux radars pédagogiques sont implantés dans le département de l'Essonne au niveau de :

- la RN 6 sens Paris/Province sur la commune de Montgeron à une distance de 1 km en amont du contrôle de sanction automatisé vitesse existant
- la RD 448 sens Montgeron/Draveil, sur la commune de Vigneux sur SeineE à l'emplacement du panneau d'annonce

L'installation des autres radars pédagogiques, issus de la concertation, avec les gestionnaires de voirie et les forces de l'ordre est prévue à la rentrée, après attribution du marché national.

La programmation 2010 a arrêté les sites d'implantation de radars discriminants. Les radars discriminants sont en mesure de distinguer les véhicules légers des poids-lourds. Le premier en Essonne sera implanté en septembre 2011 sur la RD 19 au Plessis-Paté dans les deux sens de circulation.

De plus, 4 autres équipements sont en cours d'approbation au ministère.

Le département de l'Essonne dispose de 25 équipements de contrôles automatisés de vitesse depuis fin 2009, et de 9 équipements de contrôles automatisés de franchissement de feux rouges pour cinq sites.

❷ Sécuriser l'usage du deux roues motorisés

Lors d'une action conjointe de sécurité routière, des gilets de sécurité à bandes rétro-réfléchissantes ont été distribués aux motards pour lancer la mesure dans le département.

Une démonstration de diodes LVR a été présentée aux participants du rallye 2RM, organisé dans le cadre de la quinzaine régionale de sécurité routière du 9 au 21 mai 2011. L'objectif était de leur montrer un des moyens de renforcer leur visibilité sur la route. En effet, ce dispositif, composé de 2 diodes et d'un capteur, clignote plus ou moins rapidement, en fonction de l'accélération, du freinage et du changement d'angle de la moto. Celui-ci permet aux 2RM d'être mieux vus par les autres usagers de la route. Créé par un industriel local, il est en cours d'homologation.

De plus, des actions de prévention sur le débridage des cyclomoteurs vont continuer d'être réalisées à l'approche de collèges ou lycées en 2011 par les forces de l'ordre.

❸ Donner plus de place aux citoyens dans la politique de sécurité routière

Dans le cadre du Plan départemental annuel de sécurité routière :

- Des subventions de l'Etat et du Conseil Général sont attribuées aux associations partenaires sécurité routière pour multiplier les actions de sensibilisation en direction des lycéens et des collégiens
- Des documents pédagogiques sont financés. Ils sont utilisés par l'Inspection Académique dans le cadre du continuum éducatif dans les lycées, collèges, écoles élémentaires

- Le département de l'Essonne a également développé la formation des référents sécurité routière dans les lycées et les collèges, et ce depuis 2009. Les référents sécurité routière relayent ainsi la politique locale de sécurité routière. 60 personnes ont été formées en 2010.
- Des subventions aux communes et regroupement de communes, permettent d'organiser localement des actions de sensibilisation au partage de la rue, finalisées par le « permis piétons ».